

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 30 janvier 2021**

Le trente janvier deux mil vingt et un à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du 1000-club sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Edouard MABIRE, Mme Amélie BLANCHEMAIN, Mme Aurélie LEPRÉVOST, M. Guy FEUARDANT, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Michel PACILLY, M. Alexandre GOSSELIN.

Absents : Marie-Hélène GAUTIER (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), Philippe TARDIF (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC) M. Charles DAVY (excusé),

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Acquisition matériel au groupe scolaire
- Travaux groupe scolaire – Devis diagnostic amiante et plomb
- Voirie – Effacement rue de La Cohue – 3 candélabres supplémentaires

Les nouveaux objets porteront les numéros 09, 10 et 11.

Informations du Maire

- INSEE - Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 – Population municipale 704 – population totale 719 habitants
- Bilan de la saison lutte collective 2020 contre les frelons asiatiques
- Boviduc
- PRL
- Lotissement
- Hangar
- Travaux Mairie
- Boîte aux livres.
- Contrôle radon Ecole – des mesures ont été réalisées par DEKRA Industrial SAS. L'activité volumétrique en radon est largement inférieure au niveau de référence.

01 Budget communal – ouverture de crédits 2021

Madame le Maire expose au Conseil que des travaux d'investissement sont en cours depuis le début de l'année, créateurs d'engagements contractuels et financiers.

Ces engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2021.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2020, conformément au tableau ci-dessous :

Article	Intitulé	Budget 2020	Ouverture 2021
		753 058.00 € (sauf 001 – 020 et chapitre 16)	188 263.00 €
2031	<i>Frais études (études travaux Groupe Scolaire)</i>		8 500.00 €
2041582	<i>Subventions d'équipements versées – Bât. et installations (ext réseau élect)</i>		5 000.00 €
2151	<i>Réseaux de voirie</i>		30 000.00 €
21538	<i>Autres réseaux (panneaux photovolt. logements communaux)</i>		8 500.00 €
2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>		1 200.00 €
2188	<i>Autres immo. corporelles (matériel électroménager Groupe Scolaire)</i>		800.00 €
		Total	54 000.00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif communal de 2021.

02 Protection incendie Hatainville – Acquisition d'un terrain

Préambule - A l'occasion d'un projet d'urbanisation d'un terrain rue des Mielles (4 parcelles), il est apparu que le permis d'aménager est conditionné à la présence d'un poteau d'incendie à proximité. Depuis la loi 2011-525 du 17 mai 2011, la police administrative spéciale de la DECI est placée sous l'autorité du maire. Le maire doit s'assurer de l'existence et de la suffisance des ressources en eau destinées à la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre ainsi que de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage.

Nous avons sollicité l'Agglomération le Cotentin, compétente en matière d'eau et avons demandé qu'une borne incendie soit installée rue des Mielles. Cela nous a été refusé, (le débit d'eau dans la conduite étant insuffisant). Nous avons proposé de remplacer cette canalisation... nouveau refus.

D'autres solutions s'offraient à nous, notamment une retenue d'eau près du chemin des Mielles et nous avons pris rendez-vous avec les services du SDIS pour validation. A ce rendez-vous, les services du SDIS nous ont alerté sur l'absence de protection de toute cette zone d'Hatainville, les bornes d'incendies s'avérant trop loin (Calvaire, PRL) ou présentant un débit insuffisant (rue des Devises) pour protéger le Gaec Mabire-Leprévost. La protection de cette exploitation nécessite en effet un débit important.

En conclusion, nous devons donc installer une réserve d'eau, accessible et à moins de 400m (par voies carrossables) des bâtiments agricoles, d'une capacité de 120 m³. La solution serait donc d'investir dans un réservoir souple non enterré... restait à trouver le terrain. Les terrains communaux étant en zone protégée, cela s'avérait compliqué et risqué d'obtenir des autorisations !

Après avoir rappelé l'historique, Madame le Maire présente la proposition du propriétaire de la parcelle A 546 de nous céder une surface d'environ 400 m² pour un montant de 5 000 EUR. Ce terrain, situé en plein cœur de la rue des Mielles permettrait de protéger l'ensemble de ce secteur d'Hatainville.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de ce propriétaire

AUTORISE le Maire à demander le bornage du terrain proposé à la SCP SAVELLI

CHARGE le Maire de lancer la procédure d'acquisition de cette parcelle auprès des notaires SCP BLEICHER et BOISSET

03 Protection incendie Hatainville – Installation d'un réservoir souple

Pour faire suite à l'objet précédent, Madame le Maire propose au Conseil d'installer rue des Mielles, un réservoir souple de 120 m³, pour répondre aux besoins de protection de ce secteur d'Hatainville. Le Conseil, après en avoir délibéré,

CHARGE le Maire, après s'être assuré la propriété du terrain nécessaire, d'obtenir des propositions de réalisation, auprès de plusieurs entreprises et de rechercher les subventions afférentes à cette installation.

04 Personnel communal – Participation protection sociale complémentaire au 1^{er} février 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune participe au financement de la protection sociale complémentaire des agents des Moitiers d'Allonne pour le risque santé et / ou pour le risque prévoyance pour les agents titulaires et stagiaires, les agents non titulaires de droit public et les agents contractuels de droit privé et ce depuis le 1^{er} avril 2013.

Madame le Maire propose d'augmenter les montants de la participation au premier février 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le niveau de participation de protection sociale complémentaire du personnel de la commune et ce avec effet au 01 février 2019, à savoir :

- Agent : 25.00 € mensuel,
- Conjoint : 16.00 € mensuel,
- Enfant : 11.00 € mensuel.

Les autres conditions des précédentes délibérations se rapportant à cette participation restent inchangées.

05 Personnel communal – Contrat d'assurance des risques statutaires – Habilitation au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel, actuellement souscrit auprès de Groupama par l'intermédiaire du cabinet Gras Savoye, arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale lance une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à effet au 1^{er} janvier 2022 et demande à la commune d'autoriser son président à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

06 Subventions 2021

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association développement soins palliatifs Nord Cotentin (ASPNC)	100.00 €
- ACREA (Après cancer ressources écoute activités) :	30.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Cœur d'enfant La Barjo	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	100.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge Française	50.00 €
- Groupe scolaire élémentaire de Bricquebec (CLIS)	50.00 €
- Gymusclub	50.00 €
- Association HBBC (Horse ball)	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Paralysés de France	35.00 €

- Prévention Routière	35.00 €
- Restos du Cœur	50.00 €
- Secours Catholique	50.00 €
- Secours Populaire	50.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Neire Maove (Les Vieux Gréments en Côte des Isles)	200.00 €
- Itinérance Solidarités réfugiés	60.00 €
- Divers	4 900.00 €

Le montant de 8 510 € sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2021.

07 Subventions associations CAC 2021

Madame le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la restitution des compétences et des subventions de la Communauté d'Agglomération du Cotentin aux communes, il convient de reverser un montant total s'élevant à 5 553 € aux différentes associations (subventionnées par l'ex-CCCI). Ce montant est compensé par la Communauté d'Agglomération le Cotentin.

LES MOITIERS D'ALLONNE		
Population DGF 2018 : 799 - % à appliquer : 6.24		
Association Havre des Arts	3 000.00 €	187.00 €
Amicale sapeurs pompiers Barneville Carteret	3 425.00 €	214.00 €
Amicale sapeur pompiers de Portbail	3 480.00 €	217.00 €
Comité d'Animation Portbaillois	8 500.00 €	530.00 €
Union sportive Portbailloise	24 800.00 €	1 547.00 €
foyer socio-éducatif du collège André miclot de Portbail	2 000.00 €	125.00 €
Association des parents d'élèves du collège andré Miclot de Portbail	2 000.00 €	125.00 €
Association sportive du collège André Miclot de Portbail	1 800.00 €	112.00 €
Collège André Miclot de Portbail	15 000.00 €	936.00 €
SAG de la Côte des îles	25 000.00 €	1 560.00 €
	89 005.00 €	5 553.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame le Maire à reverser les subventions aux associations et autres tiers listés conformément au tableau ci-dessus.
 Le montant de 5 553 € sera prévu au budget 2021.

08 Plan de déplacement du Cotentin

Madame présente le plan de déplacement du Cotentin tel qu'il a été déroulé au cours de la conférence des Maires le 15 décembre 2020.

Notre commune ne peut qu'adhérer à ce plan qui semble ambitieux pour le Cotentin. Une nouvelle présentation, en commission de territoire du Pôle de Proximité de la Côte des Isles, devrait nous permettre d'appréhender le projet dans le détail du territoire et de connaître les impacts sur notre commune.

09 Acquisition matériel au groupe scolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune a réalisé l'achat de matériel électro-ménager pour le groupe scolaire afin d'entretenir le linge de la classe des maternelles.

Le conseil après en avoir délibéré

VALIDE l'acquisition auprès des établissements GITEM de Barneville-Carteret des appareils suivants :

- lave-linge frontal BEKO pour un montant de 332.50 HT
- sèche linge frontal BEKO pour un montant de 332.50 HT

AUTORISE le maire à effectuer les règlements correspondants

10 Travaux groupe scolaire – Devis diagnostic amiante et plomb

Madame le maire rappelle la délibération n°03/14.12.2020 du 14 décembre 2020 concernant les travaux à venir pour le groupe scolaire et présente aux membres du conseil le devis de repérage « amiante et plomb ».

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis 002 01 13 de l'entreprise EXIM de Bricquebec pour un montant de 2 620.00 € HT
AUTORISE le maire à signer le devis et effectuer le règlement correspondant

11 Voirie – Effacement des réseaux rue de La Cohue – 3 candélabres supplémentaires

Madame le Maire rappelle au Conseil que les travaux d'effacement de réseaux sont en cours rue de La Cohue et ont été votés pour une participation de la commune d'un montant de 32 820 € .

Avec la prise en compte de la pose de 3 candélabres supplémentaires la participation de la commune sera désormais d'un montant de 37 830 €

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires précités.

Questions diverses

- PANNEAU Pocket – Notre commune adhère au système PanneauPocket. Il vous suffit d'installer l'application sur vos smartphones, et dès que nous aurons les accès, nous pourrons vous envoyer directement les informations ou alertes qui pourraient vous concerner (avis du maire, alertes météo, infos vaccination etc...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 40 minutes

Affichage : 26.01.2021 - Convocation 26.01.2021

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 1^{er} février 2021

Le Maire, Michèle SONILHAC